

21 143 60 1

Chambre des Représentans.

**TABLEAU des amendemens adoptés dans le
budget de l'intérieur.**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE PREMIER.		
Administration centrale.		
ART. 1 ^{er} . Traitement du ministre. fr.	21,000	186,000
— 2. Id. des fonctionnaires, employés et gens de service.	143,000	
— 3. Matériel.	20,000	
— 4. Frais de déplacement.	2,000	
CHAPITRE II.		
Journal Officiel (Moniteur Belge).		
ART. UNIQUE. Frais d'un journal, etc.		
CHAPITRE III.		
Archives du Royaume.		
ART. 1 ^{er} . Frais d'administration.	21,000	28,800
— 2. Archives de l'État dans les provinces (traitement des conservateurs et autres dépenses).	6,800	
— 3. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherches et de recouvrement des archives manquantes.	1,000	
CHAPITRE IV.		
Fêtes nationales.		
ART. UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales. — Exposition d'objets d'art et d'industrie. — Concours d'harmonie.	"	50,000
CHAPITRE V.		
Pensions et secours.		
ART. 1 ^{er} . Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés.	10,000	15,000
— 2. Continuation ou avance des pensions à accorder par le Gouvernement à des veuves de fonctionnaires ou employés qui ont contribué au fonds des veuves sous le Gouvernement précédent.	5,000	
A REPORTER.		279,800

AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE.

CHAPITRE PREMIER.		
Administration centrale.		
ART. 1 ^{er} . Traitement du ministre. fr.	21,000	197,300
— 2. Idem des fonctionnaires employés et gens de service.	150,000	
— 3. Matériel.	24,300	
— 4. Frais de déplacement.	2,000	
CHAPITRE II.		
Journal officiel (Moniteur Belge).		
ART. UNIQUE. Frais d'un journal pour la publication des pièces officielles et recueillir les séances des Chambres, (1 ^{er} trimestre).		21,500
CHAPITRE III.		
Archives du Royaume.		
ART. 1 ^{er} . Frais d'administration. Personnel.	17,870	25,970
— 2. Idem. Matériel.	2,600	
— 3. Archives de l'État dans les provinces. (Traitement des conservateurs et autres dépenses.	4,500	
— 4. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherches et de recouvrement des archives manquantes.	1,000	
CHAPITRE IV.		
Fêtes nationales.		
ART. UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales. Exposition d'objets d'art et d'industrie. Concours d'harmonie.		50,000
CHAPITRE V.		
Pensions et secours.		
ART. 1 ^{er} . Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés.	13,400	21,400
— 2. Secours, continuation ou avances de pensions à accorder par le gouvernement à d'anciens employés Belges aux Indes, du ci-devant gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves.	8,000	
	21,400	
A REPORTER. fr.		294,770

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

REPORT. fr.		279,800 »
— 3. Secours, continuation ou avance de pensions à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves.	10,713 53	13,713 53
— 4. Secours à des employés et veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse.	3,000 »	
CHAPITRE VI.		
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>		
ART. 1 ^{er} . Province d'Anvers.	105,405 »	
— 2. » du Brabant.	115,200 »	
— 3. » de la Flandre occidentale.	132,150 »	
— 4. » de la Flandre orientale.	130,050 »	
— 5. » du Hainaut.	130,845 »	1,051,345 »
— 6. » de Liège.	115,430 »	
— 7. » du Limbourg.	110,950 »	
— 8. » du Luxembourg	117,820 »	
— 9. » de Namur.	93,495 »	
CHAPITRE VII.		
<i>Routes.</i>		
ART. 1 ^{er} . Routes de première classe.	1,464,000 »	2,066,000 »
— 2. Id. de deuxième classe.	602,000 »	
CHAPITRE VIII.		
<i>Navigation intérieur.</i>		
ART. 1 ^{er} . Canaux.	132,400 »	
— 2. Ports et côtes.	302,300 »	1,593,700 »
— 3. Polders.	970,000 »	
— 4. Direction.	189,000 »	
A REPORTER. fr.		5,004,558 53

AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE.

REPORT. fr.		294,770 »
D'autre part REPORT. . .		21,400 »
— 3.	Secours à des employés et veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison d'une position malheureuse.	25,900 »
		4,500 »
CHAPITRE VI.		
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>		
ART. 1 ^{er} .	Province d'Anvers.	113,425 »
— 2.	» du Brabant.	129,060 »
— 3.	» de la Flandre occidentale.	138,251 »
— 4.	» de la Flandre orientale.	142,895 »
— 5.	» du Hainaut.	137,540 »
— 6.	» de Liège.	129,000 »
— 7.	» du Limbourg.	116,675 »
— 8.	» de Luxembourg.	124,000 »
— 9.	» de Namur.	99,400 »
CHAPITRE VII.		
<i>Ponts et chaussées.</i>		
ART. 1 ^{er} .	Entretien et réparations des routes.	1,320,000 »
— 2.	Frais d'exploitation.	15,200 »
— 3.	Améliorations des routes, constructions de routes nouvelles : avec faculté au gouvernement de disposer des excédens des crédits spéciaux fixés par la loi du 10 août dernier.	1,957,200 »
		602,000 »
— 4.	Levée de plans.	20,000 »
CHAPITRE VIII.		
<i>Canaux.— Ports et côtes.— Polders.</i>		
ART. 1 ^{er} .	Entretien des canaux, travaux extraordinaires au canal d'Antoing à Pommerœul.	79,340 »
— 2.	Frais d'exploitation des canaux.	28,110 »
— 3.	Ports et côtes. Entretien.	179,515 »
— 4.	Idem. Frais d'exploitation.	11,585 »
— 5.	Construction d'une partie de la jetée d'ouest à Ostende.	107,000 »
— 6.	Entretien et reconstruction des digues de l'Escaut et construction d'aqueducs dans les polders. . .	964,000 »
A REPORTER. fr.		4,777,666 »

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

REPORT. fr.		5,004,558 53
CHAPITRE VIII (bis).		
Bâtimens civils.		
ART. UNIQUE. Hôtels, édifices et monumens de l'État.	"	68,700 "
CHAPITRE IX.		
Service des mines.		
ART. UNIQUE. Service des mines.	"	85,400 "
CHAPITRE X.		
Secours et Pensions.		
ART. UNIQUE. Sommes éventuelles pour pensions d'employés révoqués, etc.	"	3,600 "
CHAPITRE XI.		
Instruction publique.		
ART. 1 ^{er} . Traitement et autres frais de l'inspecteur des athénées et collèges et de son commis.	9,704 76	762,518 07
— 2. Frais des trois universités	384,912 82	
— 3. Frais des athénées et des collèges.	111,980 49	
— 4. Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges.	13,850 "	
— 5. Frais de l'instruction primaire.	242,040 "	
CHAPITRE XII.		
Agriculture, industrie, commerce, etc.		
ART. 1 ^{er} . Agriculture, industrie, commerce	374,593 "	529,083 "
— 2. Lettres, sciences et arts	120,790 "	
— 3. Service de santé	33,700 "	
A REPORTER. fr.		6,453,859 60

AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE.

REPORT. fr.		4,777,666 »
CHAPITRE IX.		
ART. UNIQUE.	A. Traitement des ingénieurs.	122,500 »
	B. Frais de bureaux et de déplacements. . .	52,000 »
	C. Traitement des conducteurs et employés temporaires.	112,000 »
		286,500 »
CHAPITRE X.		
<i>Bâtimens civils.</i>		
ART. UNIQUE.	Hôtels, édifices et monumens de l'État. . . .	22,500 »
CHAPITRE XI.		
<i>Service des Mines.</i>		
ART. UNIQUE.	Service des Mines.	80,000 »
CHAPITRE XII.		
<i>Instruction publique.</i>		
ART. 1 ^{er} .	Traitement et autres frais de l'inspecteur des Athénées et collèges et de son commis.	9,000 »
— 2.	Frais des trois Universités.	365,000 »
— 3.	Frais des Athénées et des Colléges.	85,322 75
— 4.	Indemnités aux professeurs démissionnés dans les Athénées et Colléges.	12,000 »
— 5.	Frais de l'instruction primaire.	230,000 »
		701,322 75
CHAPITRE XIII.		
<i>Agriculture, Industrie, Commerce.</i>		
ART. 1 ^{er} .	Agriculture, Industrie, Commerce.	343,593 »
— 2.	Lettres, Sciences, Arts.	116,790 »
— 3.	Primes et encouragemens aux Arts et à l'Industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, et frais occasionnés par la délivrance de brevets. . . .	10,000 »
— 4.	Service de santé.	40,000 »
A REPORTER. fr.		6,378,371 75

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT.

REPORT fr.		6,453,859 60
CHAPITRE XIII.		
Cultes.		
Art. 1 ^{re} . Culte catholique	3,352,880 41	8,472,880 41
— 2. Culte protestant	65,000 "	
— 3. Culte israélite	10,000 "	
— 4. Secours.	45,000 "	
CHAPITRE XIV.		
Garde civique.		
Art. 1 ^{re} . Prix à distribuer pour l'exercice au tir	20,000 "	62,400 "
— 2. Frais d'inspection générale de la garde civique et frais d'administration de l'état-major-général.	12,400 "	
— 3. Réparation et entretien des armes de la garde civique.	30,000 "	
CHAPITRE XV.		
Statistique générale.		
Art. 1 ^{re} . Confection des tables décennales des actes de l'état-civil de 1824 à 1833 inclus.	29,000 "	31,740 "
— 2. Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale	2,540 "	
— 3. Achat de livres, abonnemens aux ouvrages périodiques étrangers relatifs à la statistique	200 "	
CHAPITRE XVI.		
Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants. — Secours aux victimes des dégâts ou vols commis par les Hollandais.		
Art. 1 ^{re} . Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants.	100,000 "	100,000 "
— 2. Secours aux victimes des dégâts ou vols commis par les Hollandais.	Mémoire.	
CHAPITRE XVII.		
Récompenses honorifiques ou pécuniaires.		
Art. 1 ^{re} . Pour frais de confection de médailles ou croix en fer à décerner aux citoyens qui ont été blessés ou qui ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance nationale.	15,000 "	20,000 "
— 2. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes d'humanité et de dévouement	5,000 "	
CHAPITRE XVIII.		
Dépenses imprévues.		
Art. UNIQUE. Crédit ouvert pour dépenses imprévues.		60,000 "
TOTAUX fr.		10,200,880 01

AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE.

REPORT. fr.		6,378,371 75
CHAPITRE XIV.		
Cultes.		
ART. 1 ^{er} . Culte catholique.	3,352,880 41	3,474,880 41
— 2. Culte protestant.	65,000 "	
— 3. Culte israélite.	12,000 "	
— 4. Secours.	45,000 "	
CHAPITRE XV.		
Garde civique.		
ART. 1 ^{er} . Frais d'inspection générale de la garde civique et frais d'administration de l'État-major général. . .	9,000 "	25,000 "
— 2. Réparation et entretien des armes de la garde civique.	16,000 "	
CHAPITRE XVI.		
Statistique générale.		
ART. 1 ^{er} . Confection des tables décennales des actes de l'État- civil de 1824 à 1833 inclus.	29,000 "	31,740 "
— 2. Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale.	2,540 "	
— 3. Achat de livres, abonnemens aux ouvrages périodi- ques étrangers relatifs à la statistique.	200 "	
CHAPITRE XVII.		
Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants.		
ART. UNIQUE. Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont insuffisants.		50,000 "
CHAPITRE XVIII.		
ART. 1 ^{er} . Pour exécution de la loi du 10 février 1833.	25,000 "	45,000 "
— 2. Pour frais de confection des médailles ou croix en fer à décerner aux citoyens qui depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831, ont été blessés ou ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats soutenus pour l'indépendance nationale ou ont rendu des services signalés au pays. La croix de fer est décernée au nom du peuple Belge aux mem- bres du gouvernement provisoire.	15,000 "	
— 3. Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes d'humanité et de dévouement.	5,000 "	
CHAPITRE XIX.		
ART. UNIQUE. Crédit ouvert pour dépenses imprévues.		50,000 "
TOTAUX. fr.		10,054,992 16